



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

11 DEC. 2024

**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**



24178587

N° d'entreprise : **0507 617 529**

Nom

(en entier) : **Sanofi European Pension Fund**

(en abrégé) : **SEPF**

Forme légale : **Organisme de Financement de Pensions**

Adresse complète du siège : **Rue de la Science 14a, 1040 Bruxelles**

Objet de l'acte : Correction

Dans la publication relative aux décisions de l'Assemblée Générale du 6 juin 2024, déposée au greffe de Bruxelles, division francophone, le 5 décembre 2024, il y a une erreur matérielle. Le texte publié doit être annulé et remplacé par le texte ci-dessous :

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale du 6 juin 2024:

Olivier Klaric informe les participants que Claire Terrazas a présenté sa démission en tant que membre du Conseil d'Administration du SEPF, car elle a pris de nouvelles fonctions au sein de Sanofi et ne sera pas en mesure de continuer à assumer son rôle d'administratrice du SEPF. Il a noté que la remplaçante de Claire a été identifiée en la personne d'Alexandra Roger, actuellement Head of Legal Corporate & Finance chez Sanofi.

L'Assemblée Générale approuve et ratifie la démission de Claire Terrazas et la nomination de Alexandra Roger comme représentante du Conseil d'Administration pour 4 ans (2024-2028) suite à l'approbation de la FSMA.

Ovidiu Pojum a mentionné que l'auditeur externe (PwC) du SEPF doit être renouvelé tous les trois ans. Il a noté que le CGM a connu une collaboration positive avec PwC au cours des dernières années. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de reconduire PwC en tant qu'auditeur externe du SEPF pour les trois prochaines années. Les honoraires annuels du commissaire aux comptes s'élèvent à '...' EUR et seront fixés pour les trois prochaines années.

L'assemblée générale a décidé de désigner la SRL PwC Reviseurs d'Entreprises, dont le siège social est situé à 1831 Diegem, Culliganlaan 5, en qualité de commissaire de la société pour une durée de trois ans. Conformément à l'article 3:60 du CAC cette société désigne comme représentant Tom Meuleman BV, réviseur d'entreprises, chargé de l'exercice du mandat, avec comme représentant permanent Tom Meuleman, également réviseur d'entreprises. Le mandat viendra à échéance après l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes annuels en date du 31 décembre 2026.

**PROCURATION POUR ACCOMPLIR LES DEMARCHES EN VUE D'UNE PUBLICATION AUX ANNEXES
DU MONITEUR BELGE**

L'organisme de financement de pensions Sanofi European Pension Fund, dont le siège social est situé à Rue de la Science 14, 1040 Bruxelles enregistré à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0507.617.529, dûment représenté par l'administrateur, Monsieur Olivier Klaric et l'administrateur Lukasz Budzynski, donne par la présente procuration à Ad-Ministerie BV, représenté par monsieur Adriaan de Leeuw et dont le siège social est situé Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, chacun agissant individuellement, avec droit de subdélégation, afin de, en son nom et pour son compte, remplir toutes les formalités et effectuer toutes les démarches nécessaires, telles que signer, compléter et déposer des documents (en ce compris les formulaires I et II) en vue de la publication aux Annexes du Moniteur Belge des décisions prises par le conseil

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réserve
du
Moniteur
belge

d'administration de Sanofi European Pension Fund OFP et par l'assemblée générale de Sanofi European Pension Fund OFP.

Ad-Ministerie SRL
représentée par
Adriaan de Leeuw

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/12/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).